

Service : Aides Financières Individuelles

N° allocataire :

Autorisation de versement à un tiers

Lorsque le paiement de l'aide financière doit être effectué sur le compte de votre parent (ou de votre conjoint, concubin ou pacsé) allocataire de la Caf de la Vendée, vous devez compléter les rubriques ci-dessous.

Le stagiaire :

Nom : Prénom :

autorise la Caisse d'Allocations Familiales à verser l'aide attribuée pour la 3ème session BAFA sur le compte de :

Nom :

Prénom :

dont le numéro d'allocataire est mentionné en haut de la page.

A le / / A le / /

Le stagiaire

Le parent ou concubin(e) allocataire

Pour être valable, cette autorisation doit être signée à la fois par le stagiaire et par le parent (ou concubin ou conjoint) allocataire.



109 boulevard Louis Blanc
85932 LA ROCHE S/YON
CEDEX 9

Retrouver toutes
les informations
utiles sur